

Groupe de travail : « urgence alimentaire »

Lundi 13 octobre 2014, dans les locaux du Secours Catholique à Metz

- Présentation du réseau de solidarité des associations et des différents groupes de travail, deux conditions importantes :
 - tous les participants sont sur un même plan
 - chaque association est souveraine dans sa façon de concevoir sa mission de solidarité
- Finalité du groupe de travail « Urgence alimentaire » : mieux répondre aux besoins des personnes en précarité
- Objectif de la réunion : connaître les modes de fonctionnement des associations et lister les problèmes rencontrés pour un travail ultérieur.

I - Connaître les modes de fonctionnement des associations dans le domaine de l'aide alimentaire

1. Urgence alimentaire au Secours Catholique

a) permanence d'accueil : 26bis rue de la Chèvre par des bénévoles, tous les AM de 14h à 16h30 du lundi au vendredi : accueil, écoute, orientation inconditionnels, aide (sous condition de CI ou titre de séjour valide)

En partenariat avec les travailleurs sociaux : les personnes accueillies fournissent donc une pièce d'identité et une demande des services sociaux. S'ils ne l'ont pas et que c'est une première visite, une aide est donnée mais surtout avec une orientation vers le travailleur social voire prise de RV sur place. Les entretiens donnent lieu à des dossiers confidentiels manuscrits (état civil, logement, emploi, revenus..) et une fiche d'entretien qui garantit la cohérence en cas de deuxième passage.

L'aide est exceptionnelle, unique et à but alimentaire : sous forme de chèques services. L'aide n'excède pas 45 euros (pour les familles nombreuses).

L'aide est pédagogique, et oriente la personne en fonction de ses besoins.

Il y a aussi une équipe accompagnement : s'il y a récurrence dans l'aide, on demande à la personne si elle veut être accompagnée sur du long terme. (Par ex, un an)

b) Accueil Jean Rodhain : (petits déj, déjeuner diner, du lundi au samedi midi) douche, vestiaire, accompagnement par des bénévoles, suivi social par un éducateur) 9 rue de la Glacière : 60 bénévoles qui confectionnent les repas, uniquement pour les hommes de plus de 25 ans. 60 personnes par jour environ.

2 – La Banque alimentaire de Moselle

C' est une association caritative et a une activité sur tout le département de la Moselle. Elle accueille 52 bénévoles et 1 salariée. Elle possède 6 véhicules dont 5 frigorifiques. Elle dispose d'un entrepôt de 1200 m2.

Ses buts : collecter, gérer et distribuer 1400 tonnes par an, soit l'équivalent de 2,8 millions de repas, de denrées alimentaires dont env 800 tonnes dans le cadre de la lutte antigaspi (produits récoltés auprès des grandes et moyennes surfaces et chez les producteurs en agroalimentaire) ; aider au travers de ses associations partenaires entre 11 et 12000 personnes par mois.

Ses partenaires et donateurs : les magasins, plateformes, producteurs, industries agroalimentaires ; des milliers de donateurs anonymes lors de la collecte nationale du dernier week-end de novembre et de celle de printemps ; autres approvisionnements de l'Etat et de l'Union Européenne.

Elle distribue au travers de ses 42 associations partenaires et CCAS.

Elle est financée par les subventions des institutions publiques : Conseil Général, communes, Etat ; les dons des entreprises privées ; les dons des particuliers, des clubs services ; la participation de solidarité demandée à ses partenaires.

A cela s'ajoute l'activité plus particulière du camion magasin ambulant "épicerie solidaire" qui circule tout au long de l'année, du lundi au samedi, dans 8 foyers et hôtels sociaux de Metz et de la toute proche banlieue. Il distribue des produits frais, à date très courte, aux résidents de ces foyers et hôtels moyennant une petite contrepartie financière. Le bénéficiaire achète 12 € une carte en début de mois. Elle lui permet de recevoir 30 kg de produits frais au cours du mois et, s'il vient tous les jours, lui assure la certitude d'avoir 1 kg par jour, soit l'équivalent de 2 repas.

3 - AMLI

La vocation essentielle de l'association est le logement, l'hébergement et l'accompagnement. Deux foyers d'hébergement sont situés à Metz : 23 avenue de Blida et 9 rue des Frères Fournel.

Le Foyer AMLI, 23 Avenue de Blida, (Chef d'établissement, Véronique SANS) héberge une épicerie solidaire grâce aux bénévoles, ouverte du lundi au vendredi de 9H à 17H. Les personnes sont orientées par les AS. En contrepartie de l'achat d'une carte mensuelle de bénéficiaire, les résidents (accès matin) ou des personnes extérieures (accès après-midi) peuvent bénéficier d'un accès quotidien à l'épicerie solidaire (moyenne de 3kg de vivres par jour).

4 –Le CCAS de la ville de Metz

L'établissement est actuellement composé de trois directions opérationnelles : la direction de la famille et de la petite enfance, la direction des retraités et personnes âgées et la direction de l'action sociale et insertion (DASI). Dans cette direction de l'action sociale et insertion, on compte 4 services.

- un service dédié au public en "errance" il anime chaque semaine une réunion de veille sociale inter partenariale pour s'assurer de l'accompagnement des personnes SDF sur le territoire de Metz. Ce service assure également les domiciliations car à Metz c'est le seul organisme agréé.
- Le service accompagnement social et budgétaire assure l'accompagnement social des personnes (sans enfants à charge et non bénéficiaires du RSA) qui le souhaitent,

il anime des commissions de secours, d'urgence alimentaire ou d'urgence liée à une coupure d'énergie, des commissions de secours hebdomadaires pour favoriser, il anime également mensuellement des commissions pluri partenariales. Les demandes sont adressées par les travailleurs sociaux de tous services pour un public messin uniquement. Dans le cadre de ses commissions de secours, le CCAS ne se substitue pas aux prestations de droit commun ni aux aides légales mais il intervient en complémentarité et subsidiarité des dispositifs existants

- L'antenne solidarité : il s'agit d'un service de proximité qui permet de tenir une permanence sociale au sein des mairies de quartiers de Metz, c'est un lieu d'information pour aider les messins à recouvrer leur autonomie, la maîtrise de leur budget et dans la réduction de leurs dépenses, notamment d'énergie pour préserver leur pouvoir d'achat. Il permet de rapprocher l'offre de prestations du CCAS des messins, la faire connaître et d'en faciliter l'accès pour le public. Ce service a également en charge l'animation d'actions collectives
- Le service logement « Service Information et Accompagnement au Logement » (SIAL) a pour objectifs généraux de renseigner toute personne en recherche de logement sur Metz quant aux démarches à effectuer, d'aider toute personne repérée par les services de la Direction de l'Action Sociale et de l'Insertion (DASI) comme ayant des difficultés relatives à l'habitat à accéder à un logement conforme à ses besoins et à son budget, ce service a en charge également la prévention des expulsions locatives sur le territoire communal.

5 – Association ZAÏ (ce qui signifie : il est vivant)

Accueille les personnes en détresse, les après-midi, dans les locaux de la maison de la solidarité avec un goûter le lundi, une collation plus importante le mercredi et un repas le vendredi. L'association donne aussi un petit colis de 4 produits alimentaires/semaine.

Public : personnes en précarité physique et psychologique, seule condition : montrer son avis d'imposition. Les personnes viennent d'elles-mêmes. C'est un public hétérogène : gens de la rue, personnes fragiles ...

Une fois par mois, les bénévoles sont aidés par une psychologue.

6 – Les Restos du cœur

640 bénévoles et une salariée qui est secrétaire et aussi cuisinière.

Ressources : subventions, aide des mairies, dons, concert, collecte...

- a) Centres d'accueil : 21 centres sur le département, dont 4 sur Metz. Les personnes sont servies par points : il y a un barème en fonction des ressources des personnes ; 6 à 8 repas par semaine par personne. Les restos ouvrent toute l'année : un barème campagne d'hiver et un barème d'été.
- b) Bus : centre du 15/11 au 15/04, pas de justificatif demandé : repas chauds complets pour des adultes

L'aide alimentaire est un point de départ. Au delà de cela, les restos font tout ce qu'ils peuvent pour aider à la réinsertion dans des locaux prêtés par les municipalités et avec des animations diverses.

7 – la Croix - Rouge

1 salarié et 150 bénévoles. Locaux à Metz, rue Ste Glossinde : point d'accueil, secrétariat, vestiaire d'urgence, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30.

Ressources : quête nationale et dons.

Formes d'aide :

- 17 place Ste Glossinde : chèques d'accompagnement personnalisé (6 euros), négociables dans les magasins, pour acheter de la nourriture ou des produits d'hygiène.

- 26 Rue des Marronniers à Metz Vallières : colis d'urgence et épicerie sociale, le travail se fait en lien avec les travailleurs sociaux. 20 bénévoles.

Inscriptions : le mercredi de 9 h à 11 h

Achats à Metz Vallières : mardi et jeudi de 14 h à 16 h

Les personnes peuvent venir acheter à peu près une fois tous les quinze jours, pendant 3 mois, puis interruption de 4 mois et deux renouvellements possibles : le principe est de retrouver une autonomie.

Tout public : familles en difficultés, personnes âgées, étudiants, demandeurs d'asile...

8 - Conférences Saint Vincent de Paul de Montigny les Metz

Locaux avenue de Franiatte dans l'ancienne gendarmerie ; 35 bénévoles.

Dons du Lyons club, banque alimentaire, concerts, subvention de la mairie de Montigny.

Épicerie sociale : distribution de colis en fonction de la famille, 2 mercredis par mois avec accueil.

Aide uniquement les personnes envoyées par les assistantes sociales de Montigny, sur présentation de la carte de la Conférence.

Les aides alimentaires sont ponctuelles.

Le public est varié : de plus en plus, des personnes en fragilité psychologique.

Essai de mettre en place la visite à domicile : ils souhaitent aller vers les gens ...

II - Point sur les problèmes rencontrés par les associations

- Nombre croissant de personnes accueillies et complexité due à la diversité des origines et des statuts des personnes

Difficultés à gérer le flux croissant : demandes pressantes et insistantes, par exemple, de tickets par des demandeurs d'asile de l'Est, demandes trop nombreuses pour pouvoir être satisfaites...

Difficultés à distinguer ceux qui ont une aide d'état et ceux qui n'ont rien, d'autant plus que le statut social des personnes évolue en fonction de l'évolution de leur dossier de demande d'asile.

Se posent aussi des problèmes de langue.

Quelle aide alimentaire peut-on apporter aux étrangers qui vivent en camp, si on prend en compte la précarité de leurs conditions de vie (impossibilité de cuisiner)?

Quelle aide institutionnelle les étrangers reçoivent –ils en fonction de leur statut ?

- Maillage du territoire : des lieux ne sont pas couverts par l'aide alimentaire

Par exemple, en dehors de Metz (Remilly...).

Le centre - ville est assez bien couvert par deux restaus sociaux : Boutique solidarité et Accueil Jean Rodhain

Les personnes âgées et les habitants de la campagne se signalent peu à leur CCAS, par souci de discrétion et par impossibilité de se déplacer : d'où l'intérêt d'avoir une camionnette ambulante. Le projet de la visite à domicile pourrait être une solution, mais qui aidera à repérer les personnes en difficultés ? Le recensement de lieux de distribution d'aide alimentaire permettra de faire une carte des déserts d'aide alimentaire.

- Travail sur les budgets

Il y a des budgets qui ne sont pas gérables, car les personnes ont des ressources bien trop faibles. Les équipes Saint Vincent et d'autres associations ont une éducation au budget : CRESUS développe des initiations au budget.

Des personnes s'adressent à plusieurs associations pour obtenir de l'aide alimentaire. C'est une économie de la survie ... Cela fait partie de la nature humaine de vouloir améliorer le niveau de vie de sa famille ... Une réponse au Havre : la ville a été quadrillée en fonction des associations. Cela se fait aussi à Creutzwald, par quartiers.

Le CCAS de Metz donne des chèques d'accompagnement personnalisé (CAP). Avec quelles sociétés travaillent les autres associations ? Le fournisseur a un réseau d'enseignes. Il faudrait que ce réseau soit le plus large possible d'où l'intérêt de travailler à plusieurs associations sur ce sujet.

III – Propositions de pistes de travail

- Chaque association est invitée à remplir et communiquer une fiche descriptive en ce qui concerne ses activités en matière d'aide alimentaire.

Cette fiche sera transmise à Hélène Leclerc (heleneleclerc@laposte.net), si possible pour le 23 octobre.

Elles seront ensuite regroupées sous forme de tableau qui sera transmis aux membres du groupe « Urgence alimentaire » et au groupe annuaire.

Ces informations seraient utiles pour savoir où orienter les personnes de manière précise. Il est, en effet, important de pouvoir communiquer entre nous en fonction des aides que nous attribuons.

Le recensement de lieux de distribution d'aide alimentaire permettra de faire une carte des déserts d'aide alimentaire.

- Travail de formation sur la gestion des budgets : il pourrait être envisageable de demander à CRESUS de faire une formation en direction des publics qui sont accueillis par les différentes associations.
- Les associations souhaiteraient être informées sur les différents types de statuts des personnes auxquelles elles apportent de l'aide : Europe. Hors Europe... Le bureau des étrangers de la Préfecture semble être bien placé pour apporter des réponses à nos questions. Le Secours catholique et/ou Hélène Leclerc le contacteront pour une éventuelle réunion d'information qui devrait concerner les autres groupes de travail. Le CCAS peut aussi aider à comprendre la diversité de l'éligibilité des étrangers aux aides institutionnelles

Prochaine réunion du groupe de travail « Urgence alimentaire » :

Mardi 9 décembre 2014, dans les locaux AMLI, 23 avenue de Blida à Metz.

Ordre du jour :

Approfondissement de l'aide alimentaire d'urgence apportée aux personnes étrangères :

-état des lieux des besoins que nous connaissons

-réponses que nous apportons

-nos connaissances des aides institutionnelles et de leur fonctionnement, questions à éclaircir avec le CASAM, la Préfecture, le CCAS.